Nature En Ville

Aménagement d'un parc post-industriel : Le site des Prés de Vaux

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :** ville de Besançon
- **Services de la collectivité associés :** département Urbanisme et grands projets urbains ; direction des Sports ; direction de la Biodiversité et des espaces verts
- **Budget :** 8,3 millions € TTC ; dont 3,85 millions € de désamiantage et déconstruction ; 1,1 million € pour la gestion des pollutions ; 3,35 millions € pour l'aménagement du parc
- **Partenaires financiers :** Fonds européen de développement régional (FEDER) ; Région Bourgogne-Franche-Comté ; département du Doubs
- **Date de début du projet :** 01/02/2018
- **Date de fin :** 30/11/2019

OBJECTIFS
Le site des Prés de Vaux est une friche industrielle abandonnée depuis 30 ans, dans les boucles de la rivière du Doubs et à proximité immédiate du centre-ville. Le site est situé en zone inondable alors que fortement pollué par son passé industriel et les sols y sont totalement imperméables de par les bâtiments et revêtements qui le composent. Cette zone très minérale présente de nombreux problèmes dans un contexte de changements climatiques : elle constitue un îlot de chaleur important à côté du centre-ville et augmente considérablement les risques d'inondation en cas de débordement du Doubs.

La ville de Besançon a alors acquis une partie du foncier pour la démolition et reconversion du site en un grand parc urbain de 5 ha. Les objectifs de cette action sont multiples :

- désimperméabiliser et végétaliser de la friche afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur et de rétablir une zone d'expansion des crues en amont du centre-ville ;
- créer un parcours culturel mettant en scène la mémoire du site pour répondre aux demandes des citoyens ;
- diversifier les milieux en appliquant systématiquement une gestion écologique voire une non gestion.

MESURES MISES EN ŒUVRE

A la suite du diagnostic faune/flore, le chantier de démolition a pu commencer et le parc sera livré à l'été 2019. Une majorité des excavations et des remblais seront réutilisés sur le site (33 % en butte confinée avec une noue filtrante, 60 % en butte inerte et seulement 7 % exporté en décharge spécialisée).

La ripisylve et les espaces désimperméabilisés seront végétalisés en privilégiant « le laisser faire ». Les plantations et semis réalisés viendront uniquement accélérer la recolonisation naturelle du parc. Les graines des semis utilisées ont été préalablement récoltées par les agents de ville dans les espaces naturels alentours (berges, collines…). Des mélanges spécifiques ont été conçus en fonction des différents milieux présents sur le site. Nombreux seront les milieux constitués de sols pauvres et relativement superficiels pour favoriser l'apparition d'une flore pionnière permettant de donner à voir les différentes phases de transformation de la friche. Une attention particulière sera apportée pour éviter l'apparition de plantes exotiques envahissantes pour éviter leur apparition pendant le chantier et après.

Certains bâtiments seront conservés pour accueillir des activités de loisirs. Des « jardins empreintes » seront mis en place pour soigner les transitions paysagères entre les zones restaurées et celles conservées pour l'histoire du site. Le principe de ces jardins est de favoriser une recolonisation naturelle sur d'anciennes dalles béton de bâtiments et d'anciennes voiries. Le parc accueillera un parcours culturel mettant en scène la mémoire du site et un parcours scientifique et pédagogique décrivant les pollutions du site.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Plus de 2,5 ha seront désimperméabilisés, dont 1,8 ha destinés à la création de milieux naturels. Les services qui découleront de ces nouveaux écosystèmes permettrons de pallier d'éventuelles crues (pouvoir tampon des sols) et de rafraîchir en entrée de ville (ombrage des arbres, évapotranspiration de la flore, augmentation de l'albédo du sol…). De plus, la création de nouveaux habitats (pelouses sèches ou plus classiques, espaces arbustifs denses, noues ou espaces de récupération des eaux végétalisés...) et la mise en place d'une gestion écologique permet de recréer des zones refuges pour la biodiversité.

Le parc des Prés de Vaux est perçu par les agents de la ville comme un laboratoire des dynamiques végétales. La gestion se fera de façon évolutive pour favoriser le retour de certains cortèges d'espèces en fonction des observations. Enfin, ce nouvel espace de nature deviendra un espace démonstrateur et pédagogique démontrant l'intérêt des solutions fondées sur la nature.

Coordonnées

Besançon
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Bastien FIORI, chef de projet direction Urbanisme à la ville de Besançon
bastien.fiori@grandbesancon.fr
03 81 41 56 03